

Ces subventions ont pour objectif d'appuyer la mise en place de projets de création numérique portés par des start-ups dans les domaines de la réalité virtuelle et augmentée, des jeux vidéo, de l'animation. Il s'agit de valoriser le patrimoine et la diversité culturelle de la région en développant des mediums innovants.

**Localisation des porteurs**  
**du projet**

L'ensemble de la RDC

**Bénéficiaires**

Les ICC dans les domaines des jeux vidéo, de l'animation et de la réalité virtuelle/augmentée

**Calendrier**

Lancement de l'appel à projets le 4 décembre. Date limite de soumission des dossiers : **le 4 janvier 2026.**

3 projets subventionnés par an.

**Modalités d'évaluation des dossiers**

Les subventions seront allouées aux ICC des domaines de la création numérique selon les modalités suivantes :

- un dossier qui présente les résultats attendus et les critères d'évaluation
- la cohérence et la qualité du projet
- le caractère structurant du projet
- la conformité administrative : statut juridique des demandeurs à jour
- la capacité financière et opérationnelle du demandeur : fiabilité du montage financier et rationalité des coûts
- la visibilité de l'UE dans les communications du projet
- prévoir une présentation publique

**Modalités d'attribution de la subvention**

Le montant est variable avec un **maximum de 15 000 €** par demandeur. La subvention sera versée en deux fois sachant que la 2ème tranche est conditionnée à la remise d'un rapport financier et narratif et aux pièces justificatives.

**Comment déposer un dossier ?**

Envoyer votre candidature par mail à l'adresse

[candidatureeunicrdc@gmail.com](mailto:candidatureeunicrdc@gmail.com)

en précisant en **objet du mail : appui aux projets portés par des start-ups de création numérique**

Celle-ci devra comprendre une **présentation détaillée** du projet, le **CV** des principaux acteurs du projet, un **calendrier** et un **budget** prévisionnel accompagné d'un **RIB** et des documents prouvant la conformité administrative.